

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 37 (1901)

**Heft:** 47

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

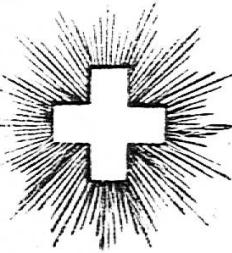
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XXXVII<sup>me</sup> ANNÉE

N° 47.



LAUSANNE

23 Novembre 1901

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

**SOMMAIRE :** *Lettre de Paris. — Un voyage pestalozzien (suite). — Au bon vieux temps. — Chronique scolaire : Les subventions scolaires. Fondation Berzet-Müller. Vaud, Espagne. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Question pédagogique. — Sciences naturelles : le calcaire. — Composition. — Dictées. — Récitation. — Comptabilité.*

## LETTRE DE PARIS<sup>1</sup>

### Le bilan pédagogique de l'année 1901.

Il ne me semble pas que l'année scolaire 1900-1901 soit parmi celles qui forceront particulièrement l'attention des futurs historiens de notre enseignement primaire. L'âge des réformes capitales étant clos — provisoirement du moins — elle n'en a vu réaliser aucune d'importante, et, d'autre part, elle n'a vu ni éclore, ni s'achever aucune grande entreprise de l'esprit d'initiative et de progrès. Cela veut-il dire qu'elle ait été stérile, qu'elle nous ait laissés en expirant exactement au même point où elle nous avait pris à sa naissance, qu'elle ait été une année de stagnation ou de piétinement sur place, comme on voudra s'exprimer ? Assurément non ; et nous qui venons de la vivre, nous, aux yeux de qui elle n'a pas pu s'estomper dans le passé et subir le rapetissement que l'éloignement produit, nous l'estimons une année de vie normale et forte, qui, si elle n'a rien créé de soi, a honorablement pris la suite et continué ce qui était commencé. Je voudrais vous en fournir la preuve en notant dans cette lettre les faits principaux et dans la prochaine les idées générales ou tendances d'esprit qui, au point de vue pédagogique, lui ont donné son caractère.

Je remarque d'abord que cette année fait très bonne figure sous le rapport de l'*enseignement des adultes* et de toutes les œuvres que nous désignons d'ensemble sous le nom d'*éducation populaire*. Non seulement l'admirable mouvement créé dans les années précédentes ne s'est pas ralenti, comme on aurait pu s'y attendre ; mais encore il s'est accru dans des proportions fort satisfaisantes,

<sup>1</sup> Notre correspondant parisien résume ici le mouvement pédagogique de l'année scolaire 1900-1901. Cette première lettre considère d'abord les *faits* ; celle du mois de décembre contiendra un résumé analogue, au point de vue des *idées*.

(La Réd.)

ainsi qu'il ressort du rapport présenté par M. Ed. Petit, inspecteur général, et publié dans le *Journal officiel* du 19 août dernier. Il a été fait 2038 cours d'adultes et 1164 conférences de plus qu'en 1899-1900, ce qui a porté le total des uns et des autres aux chiffres formidables de 40 329 et 125 065. Le nombre des auditeurs est resté le même, peut-être, comme le suggère un rédacteur du *Manuel général*, parce que beaucoup, parmi ceux de l'année précédente, se sont rendus compte qu'ils avaient appris tout ce dont ils avaient besoin ; le nombre des auditrices, au contraire, a augmenté. Même progrès continu du côté des *Mutualités*, *Petites A.* (c'est-à-dire Associations d'anciens élèves des écoles primaires) et *Patronages laïques*. Les augmentations sont respectivement de 520, 560 et 271. Ces dernières œuvres, qui sont ou aspirent à être proprement des foyers d'*éducation sociale*, éveillent ici de nobles espérances. « Si dans la cité nouvelle (dit l'auteur du *Rapport*), dont les fondations commencent à sortir de terre, il y a d'un côté moins de dédain et d'orgueil, là, moins de colère et d'envie ; s'il y a plus de bonté, plus d'humanité, c'est à l'école de demain, à l'école de la mutualité, de l'association, nées du sentiment de la solidarité qu'on le devra ».

L'habitude des *congrès d'instituteurs*, que nous avions longtemps enviée à l'étranger, est maintenant implantée chez nous. Voilà une seconde constatation — dont l'importance vous échappera, mes chers lecteurs, moins qu'à personne — que l'expérience de l'année dernière a rendue définitive. Nous en avons eu deux, tenus au début du mois d'août, l'un à Caen, l'autre à Bordeaux ; le premier organisé par la *Ligue de l'enseignement*, le second, par la fédération des Associations amicales d'instituteurs et d'institutrices. Je n'ai pas à juger ici les résolutions qui ont été votées dans ces deux assemblées, ni l'esprit qui en a conduit les discussions. La seule chose que je veuille relever pour l'instant, c'est que l'institution est viable, qu'elle a trouvé les conditions dans lesquelles elle pourra prospérer et rendre les services qu'on attend d'elle. D'abord elle a conquis l'indépendance, la liberté. Plus de tutelle ni de surveillance administrative. Le corps enseignant lui-même prend l'initiative de ses réunions, à moins qu'il ne soit convoqué par des associations particulières. L'administration est invitée ; elle vient, et dans la personne de quelques grands chefs, préside les banquets ; elle prend part aux délibérations, mais elle ne les dirige plus, elle ne les limite plus, elle n'en fixe plus le programme, elle ne les tient plus en bride. D'autre part, cette institution des congrès excite dans le personnel primaire à tous les degrés un très vif intérêt, d'où l'abondance et le sérieux des travaux préparatoires, individuels ou collectifs, et l'affluence des participants ; et dans les corps élus des départements et des grandes villes, une sympathie active se traduisant par des subventions ou des gracieusetés diverses qui ne sont pas à dédaigner. Enfin, nos maîtres nous donnent le spectacle de gens qui, sans renoncer au légitime souci de leurs intérêts propres, se passionnent pour ceux de l'école, aspirent à élargir

de plus en plus leur rôle d'éducateurs du peuple et à se mettre davantage en mesure de le bien remplir, sont en quête du mieux et s'efforcent d'approprier leur enseignement, matières et méthodes, aux besoins nouveaux que le temps fait surgir. L'importance pédagogique ou la portée sociale, la variété et, pour une part, la nouveauté des questions qu'ils examinent dans leurs grandes assises montrent la hauteur de leur idéal, l'ampleur de la mission qu'ils s'attribuent et la profondeur de leur foi.

Combien il est regrettable que la République, en dépit de tout ce qu'elle a déjà fait pour eux, n'ait pas encore pu réussir à leur assurer à tous, sans exception, ce minimum de bien-être et de sécurité matérielle sans lequel les intelligences et les volontés sont servies des besoins physiques et ne peuvent que très incomplètement s'appliquer aux devoirs de la profession ! Nous n'avons guère vu, dans l'année scolaire qui vient de finir, s'améliorer *la situation si précaire où végète la majeure partie de nos maîtres d'école*. Du moins le mal a-t-il été dévoilé sans réserve, étalé avec pièces à l'appui aux yeux du public, signalé de la façon la plus pressante à l'attention du pouvoir. La presse pédagogique et la presse politique ont mené des enquêtes, provoqué les confidences douloureuses des intéressés, mis en lumière le rapport de cause à effet qui lie cette situation et le découragement qu'elle engendre à la crise du recrutement du personnel et à la désertion des Ecoles normales. Le roman lui-même s'est emparé de ce sujet et l'a traité avec la méthode de concentration et de grossissement qui lui est propre. Des innombrables discussions, auxquelles la nécessité évidente de relever les traitements de nos instituteurs a donné lieu, la loi de 1886, ou la loi du pourcentage, est sortie fort meurtrie. On lui reproche d'avoir attribué un salaire dérisoire aux maîtres qui débutent et d'obliger les deux tiers du personnel à marquer indéfiniment le pas dans les classes inférieures. On demande assez généralement l'application d'un autre système. Le gouvernement et les Chambres ne sont pas restés sourds à ce concert unanime de réclamations. Ils ont fait preuve d'une bonne volonté indéniable et ont inscrit la réforme de l'état de choses présent parmi les plus urgentes. Comme dit quelque part Musset, « un grand espoir a traversé la terre ». Le rapporteur du budget, encouragé par un premier succès, le vote de l'amendement Rolland, a préparé un projet qui relève en bloc le traitement de *dix-neuf mille* instituteurs. L'âge de la gène pour beaucoup et de la misère pour un certain nombre est donc terminé ; celui de l'aisance pour tous — oh ! d'une aisance bien modeste, mais enfin exempte des plus cruels soucis — va commencer demain... Hélas ! non ; il ne commencera qu'en 1903... s'il commence alors. Le gouvernement n'a pas cru pouvoir donner immédiatement les trois millions et demi que la commission du budget lui demandait, et la réforme de la loi a été ajournée à l'exercice suivant. Qu'y a-t-il eu de gagné en fin de compte ? Rien effectivement. Je pourrais pourtant dire tout, moralement. Car l'augmentation, à bref délai, du

traitement des instituteurs apparaît maintenant aux yeux de tous comme une nécessité inéluctable dans le développement régulier de notre démocratie.<sup>1</sup>

H. MOSSIER.

### UN PÈLERINAGE PESTALOZZIEN

Burgdorf, 19 septembre.

C'est de Berne que je suis venu à Burgdorf, la ville charmante et pittoresque où Pestalozzi a vécu de 1799 à 1804. Là il a été maître d'école ; débutant comme instituteur à 52 ans, à l'âge où la plupart de nos maîtres songent déjà à prendre leur retraite. Là il a fondé son premier Institut d'enseignement. Il a développé et appliqué ses méthodes ; il a écrit le meilleur de ses livres : *Comment Gertrude instruit ses enfants*.

Mais avant de faire le pèlerinage de Burgdorf, j'ai eu l'occasion, hier et ce matin, de causer beaucoup de Pestalozzi avec des institutrices et des instituteurs bernois, notamment avec M. Luthi, le directeur du Musée scolaire de Berne, Musée qu'il a fondé et organisé lui-même, grâce à une longue persévérance et avec l'aide de ses collègues. Sans doute, à Berne, dans le monde des pédagogues, c'est Fellenberg qui règne, comme le Père Girard à Fribourg. C'est un buste de Fellenberg, l'ami intermittent de Pestalozzi, le philanthrope de Hofwyl, que l'on salue à l'entrée du Musée ; et M. Luthi ne me cache pas quelle est sa particulière estime pour Fellenberg, qui possédait à un haut degré les qualités d'organisateur dont Pestalozzi était si complètement dépourvu. Tout de même Pestalozzi, « ce grand enfant (*sic !*) », comme me dit M. Luthi, n'est ni méconnu ni oublié. Son portrait, dans une autre salle, figure à côté de ceux de Fellenberg et du P. Girard. M. Luthi, qui connaît à merveille l'histoire nationale suisse, et qui enseigne l'instruction civique dans les écoles de Berne, a la mémoire pleine d'anecdotes sur Pestalozzi. Il rend justice à son œuvre et à ses efforts. Un seul mot m'étonne dans les jugements qu'il porte sur lui : tout en me faisant remarquer dans son portrait le nez pointu, la lèvre fine : « C'était un ironique », me dit-il. Est-ce exact ? En ce cas, cette appréciation un peu imprévue d'un homme, qu'on est généralement disposé à considérer comme un sentimental et un enthousiaste, méritait d'être rapportée, mais a besoin d'être contrôlée.

Me voici à Burgdorf. Je trouve sans difficulté le chemin qui conduit tout en haut de la ville, au fameux château qui fut la résidence de Pestalozzi. La route est rude pour y monter, par les pentes raides et pavées qu'ont gravies, il y a un siècle, tant de visiteurs et de curieux qu'attirait la réputation naissante du pédagogue. Par là est passé Herbart, le favori actuel de toute une école d'éducateurs allemands, américains et suisses aussi ; Herbart, qui, en 1802 et 1804, publia trois opuscules pour exposer avec faveur les idées de Pestalozzi.

J'entre dans la cour du château, solitaire et silencieuse. Personne pour me guider. Sur un mur, j'aperçois un médaillon de Pestalozzi. Une inscription en langue allemande m'apprend que c'est un hommage de reconnaissance que lui a consacré, il y a quelques années seulement, en 1888, la ville de Burgdorf. Une autre inscription rappelle qu'il a prononcé ces paroles divines : « Aime tes frères ; ne t'aime pas toi-même » ; et qu'elles sont extraites du livre *Comment Gertrude*, etc.

C'est tout ce qui reste de Pestalozzi à Burgdorf. De la cour intérieure où je suis, on découvre un panorama superbe : la verte et industrielle vallée de l'Emmenthal ; plus près, des forêts touffues, des escarpements et des rochers. Mais du château lui-même se dégage une profonde tristesse. J'examine, et je vois des fenêtres

<sup>1</sup> Nos lecteurs ne manqueront pas de comparer cette situation de l'instituteur en France avec ce qui se passe chez nous et de trouver de frappantes analogies dans les revendications des éducateurs des deux pays. (La Réd.)

grillées ; il me semble même entendre un soupir, un gémissement. C'est que le vieux château est maintenant une prison. Par une singulière ironie du sort, l'école d'où sortaient jadis des paroles de confiance dans la raison humaine, des appels à la dignité des consciences, à la liberté de la vie, est maintenant un lieu de détention. Précisément au moment où je franchis le seuil pour m'en retourner, je croise un agent de police qui escorte un prisonnier, un vagabond de vingt ans. On va isoler le malheureux dans une cellule ; Pestalozzi, avec l'ardeur de sa foi et la naïveté de son enthousiasme, eût essayé de le régénérer par l'instruction... Le château de Burgdorf n'est pas, d'ailleurs, seulement une prison. Il est le siège de la Préfecture, du Tribunal, de la police cantonale ; il renferme tout l'attirail des pouvoirs administratifs, qui sont chargés de remédier aux lacunes de l'éducation des hommes.

Yverdon, 21 septembre.

Les nécessités géographiques de mon rapide voyage font que mes différentes stations, sans que je l'aie cherché, correspondent précisément, dans leur succession, à l'ordre historique des étapes que Pestalozzi a parcourues tour à tour au cours de sa vie errante et agitée. Après Berthoud, j'ai salué en passant Munchenbuchsee, où il transporta pour quelque temps son Institut, avant de l'installer enfin, pour vingt ans, de 1805 à 1825, dans le château d'Yverdon. J'ai d'ailleurs regretté, dans cet agreste village dont la simplicité cadre si bien avec le caractère et les mœurs de Pestalozzi, que le temps me manquât pour aller, à un kilomètre plus loin, à Hofwyl, visiter l'ancienne résidence de Fellenberg et l'Ecole normale de garçons qui y est maintenant établie. Et de Munchenbuchsee, — tout comme Pestalozzi, — je suis parti pour Yverdon, non sans m'arrêter pourtant toute une journée à Fribourg, où la pédagogie est toujours en honneur. Je n'oublie pas quel aimable accueil m'y ont fait quelques-uns des professeurs de l'Université fribourgeoise, dont j'ai admiré les beaux laboratoires. Trois Français, élèves de l'Ecole normale supérieure de Paris, y occupent avec succès des chaires d'enseignement. Mais je garde surtout un souvenir reconnaissant à M. l'abbé Horner, dont les travaux pédagogiques sont connus de tous les amis de l'éducation, et à M. Genoux, le vaillant directeur du Musée pédagogique suisse de Fribourg, qu'on vient d'installer brillamment dans une partie des bâtiments du nouvel Hôtel des Postes.

Mais arrivons à Yverdon. Ici, non loin du lac de Neuchâtel, les souvenirs nous assiègent. N'est-ce pas à Yverdon, en effet, que quarante ans avant que Pestalozzi y arrivât, Jean-Jacques Rousseau est venu tristement vivre les premiers mois de son exil, alors que fuyant les jugements du Parlement de Paris, chassé de France pour avoir composé *l'Emile*, il crut pouvoir compter sur l'hospitalité de sa première patrie ? N'est-ce pas d'ici qu'il écrivait, en juin 1762 : « Je vais errer dans ces montagnes jusqu'à ce que j'y trouve un asile assez sauvage pour y passer en paix le reste de mes misérables jours » ? Il ne l'y trouva pas. Il s'était trompé quand il s'écriait : « Enfin, j'ai mis le pied sur cette terre de justice et de liberté ! » Le gouvernement de Berne, intolérant et rétrograde, comme il le resta jusqu'à la Révolution de 1798, lui signifia, quelques semaines après, d'avoir à sortir du territoire de la République. Quarante ans plus tard, le même gouvernement, transformé par la Révolution, ouvrira à Pestalozzi les écoles de Berthoud.

Nous aimons à rapprocher Rousseau de Pestalozzi, car nous voyons en eux deux héros de l'éducation moderne, deux frères par la naissance, qui le sont aussi par le cœur, et qui ont communiqué souvent dans la même foi. La Suisse d'aujourd'hui, qui n'oublie plus que Rousseau a été citoyen de Genève, place dans ses Musées le portrait de Rousseau à côté de ceux de Pestalozzi et du P. Girard. Les points de contact intellectuel sont nombreux entre les deux réformateurs de l'éducation : l'un a conçu la théorie, l'autre a essayé de l'appliquer. Mais ici, à Yverdon, le rapprochement s'impose, puisque, à un demi-siècle d'intervalle, la même ville les a abrités dans ses murs ; puisqu'elle a vu passer le malheureux

proscrit, découragé et aigri, et qu'ensuite elle a recueilli, plein d'ardeur et de courage, travaillant lui aussi à l'instruction de l'humanité, le continuateur de Rousseau, l'apôtre infatigable de l'éducation élémentaire.

Rousseau, dans ses lettres datées d'Yverdon, célèbre avec raison « la beauté des lieux ». Avec ses environs et le voisinage du lac de Neuchâtel, Yverdon est un séjour des plus séduisants. Très coquette, la petite ville montre au voyageur, dès qu'il sort de la gare, — aux deux extrémités d'une vaste prairie, très propice aux jeux et aux exercices physiques, — d'un côté un très élégant casino, de l'autre un beau collège d'enseignement secondaire. La vue en eût réjoui Pestalozzi — qui n'a point connu les palais scolaires — autant que celle du Technicum que nous admirions l'autre jour à Berthoud, école d'architectes, d'ingénieurs et d'électriciens. Sur la façade du collège d'Yverdon, on a inscrit en grandes lettres, avec les noms de plusieurs autres illustrations de la pensée suisse, celui de Pestalozzi, au premier rang, et ceux de quelques-uns de ses élèves, Roger de Guimps, son biographe, et l'historien Vuillemin.

Mais ce n'est pas cela qui m'intéresse surtout. J'ai hâte de voir le fameux château où Pestalozzi, avec un admirable dévouement, a usé la fin de sa vie au service de l'instruction, le siège de cet Institut qui fixa l'attention du monde, où défilèrent tant de visiteurs illustres, Fröbel, Mme de Staél, pour ne citer que ceux-là ; de cette école renommée où affluèrent des élèves venus de tous les pays d'Europe et même d'Amérique, et qui fut un collège international, de même qu'aujourd'hui le Polytechnicum de Zurich, avec ses nombreux étudiants étrangers, est une sorte d'Université cosmopolite. Il est intact, le vieux château, flanqué de ses quatre tours : une allée de platanes le borde d'un côté ; des lierres grimpent sur ses murs lézardés. L'immeuble n'a pas changé de destination, et il est toujours consacré à l'instruction de l'enfance. C'est le siège des écoles primaires d'Yverdon, avec leurs vingt-deux classes et leur mille élèves. Tout à côté, sur une place, s'élève la belle statue, qui a été érigée à Pestalozzi en 1890, « par souscription populaire », internationale aussi, et dont je crois me rappeler que les élèves du collège d'Yverdon avaient pris l'initiative dans une fête artistique dès 1867. Pestalozzi est représenté debout, énergique et doux, avec une cravate bien nouée, comme il n'en a jamais porté ; auprès de lui, deux enfants, un garçon et une fille l'écoutent. Nous notons l'inscription du socle, qui rappelle celle du monument qu'on lui éleva à Birr, en Argovie, pour célébrer le centième anniversaire de sa naissance : « Pestalozzi, Sauveur des pauvres à Neuhof, Père des orphelins à Stanz, Fondateur de l'école populaire à Berthoud, Educateur de l'humanité à Yverdon. » Sur une autre face du monument, sont inscrites ces citations : « Tout pour les autres, pour lui-même, rien. » — « J'ai vécu moi-même comme un mendiant pour apprendre à des mendiants à vivre comme des hommes... »

(A suivre.)

GABRIEL COMPAYRÉ.

### Au bon vieux temps.

#### I. LES EXAMENS DE REPOURVUE

A notre époque, les examens de repourvue sont très simplifiés. Dans la plupart des cas, on se contente même de nommer les régents et régentes par voie d'appel.

Il est cependant intéressant de rappeler — pour les jeunes surtout — ce que ces examens étaient autrefois.

« Séance de la Commission scolaire de St-Prex, du 7 juin 1847.

La Commission prend connaissance des papiers qu'elle a reçus de la part des aspirants à la régence de St-Prex.

M. le pasteur propose à la Commission les sujets d'examen ci-après indiqués :

1. RELIGION. Explication des douze premiers versets du chapitre III de Saint-Mathieu. — Et de la conversion.

2. LECTURE. Liturgie, page 20. — Ecriture sainte : Actes XVII, 16 à 28. Livre en prose. — Un paragraphe d'un sermon de M. Monod.

3. ECRITURE. Ephésiens V, 2. *Marchez dans la charité.*

4. DESSIN. Le fourneau de fer de la salle de la 2<sup>me</sup> école.

5. ORTHOGRAPHE. Un thème. — Analyse d'une phrase.

6. GRAMMAIRE. De quel genre est le mot *gens*. — Quand est-ce que *même* est adjetif. — Id. adverbe. — Accord du verbe avec le collectif.

7. GÉOGRAPHIE. Italie ; en indiquer les Etats. — Quelques détails sur la Sardaigne. — Le canton d'Argovie.

8. SPHÈRE. Les cercles de la sphère. — Expliquer les saisons et la différence des jours.

9. ARITHMÉTIQUE ET TENUE DES COMPTES. Un compte à régler.

10. HISTOIRE. Conquête du Pays de Vaud par les Bernois, quand ? et comment ?

11 et 12. COMPOSITION ET PÉDAGOGIE. Manière dont un régent primaire doit diriger son école pour obtenir de ses écoliers le plus d'émulation, de discipline et de progrès.

13. DROITS ET DEVOIRS. Les différentes formes de gouvernements. Pouvoir exécutif et administratif dans notre canton.

14. MÉTHODE. Une première leçon d'arithmétique.

15. SCIENCES NATURELLES. La houille, l'anthracite et la tourbe.

16. GÉOMÉTRIE. Quelle est la somme des angles intérieurs d'un polygone ?

17. TOISÉ. Qu'est-ce qu'un cylindre ? Comment mesure-t-on son volume ? — Id. la contenance d'un tonneau ?

18. MUSIQUE. Quelques questions sur la théorie, puis chanter un psaume et un chant figuré.

La Commission approuve ces sujets ».

## II. CONDITIONS ET TRAITEMENT

« La Commission et la Municipalité fixent comme suit le traitement et les obligations attachées à la place de régent de la première école de St-Prex :

### CONDITIONS.

1<sup>o</sup> Le régent donnera, conformément à la loi, 33 heures de leçons par semaine, savoir : tous les jours, sauf le dimanche, trois heures le matin, de 8 à 11 h., et, tous les jours, sauf le dimanche et le samedi, trois heures l'après-midi, de 1 à 4 h.

2<sup>o</sup> Depuis la visite du printemps jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre, le régent pourra être tenu de faire chaque dimanche une école de deux ou trois heures en échange d'une autre école dont on le dispenserait un autre jour de la semaine. Les heures des écoles d'été seront fixées par la Commission suivant les convenances de la localité, et le régent devra se conformer aux ordres qui lui seront donnés à cet égard.

3<sup>o</sup> Chaque dimanche, si on l'exige, le régent assemblera les enfants dans la salle d'école pour les conduire de là au service divin.

4<sup>o</sup> Le régent conduira le chant à l'église, *en mesure*, et formera les enfants à chanter les quatre parties sous sa direction. Il remplira aussi les autres fonctions d'usage à l'église, telles que lecture des commandements et de l'Ecriture sainte et récitation du catéchisme par les enfants, et tout cela avec telle ou telle modification que l'édification publique pourrait exiger.

5<sup>o</sup> Il fera, en outre, tous les dimanches et jours de fête religieuse, à 1 heure en été et à 2 heures en hiver, une prière publique dans le temple, et veillera à ce que ses écoliers y assistent régulièrement et s'y comportent d'une manière décente.

6<sup>o</sup> Le régent fera pendant deux mois d'hiver au moins quatre leçons de veillée par semaine.

7<sup>o</sup> Il réglera et conduira l'horloge et sonnera les écoles.

8<sup>o</sup> Il s'engage à remplir consciencieusement tous les devoirs que lui imposent

les lois et règlements sur l'instruction primaire, tout comme aussi de se soumettre aux directions qui lui seront données par MM. les membres de la Commission.

9<sup>e</sup> Enfin, il devra tenir, *en toute occasion*, une conduite grave, décente et qui soit en bon exemple à la jeunesse et à tout le public.

TRAITEMENT. 424 francs en argent, logement composé d'une cuisine, une chambre, un galetas et une cave.

Un jardin et environ cent toises de terrain pour plantage.

Cinq batz par mois par enfant qui fréquentera les écoles de veillées (2 batz payés par la commune et 3 par les parents).

*Le chauffage de la salle d'école est à la charge du régent.*

Les lumières pour les écoles de veillées seront fournies par les parents ».

Avouez que les régents d'aujourd'hui ne doivent pas regretter *le bon vieux temps !*

F. MEYER, instit.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Les subventions scolaires.** — Au commencement du mois d'octobre dernier, la commission du Conseil national, chargée d'étudier le projet de loi concernant le subventionnement de l'école primaire par la Confédération s'était réunie à Bex pour fixer ses propositions.

Après une discussion longue et animée, elle avait décidé par 5 voix contre 4, de proposer l'entrée en matière sur le projet du Conseil fédéral. Elle avait, en outre, décidé de proposer entre autres les modifications suivantes au projet :

1<sup>o</sup> Le montant de la subvention sera payé, non pas au commencement de l'année d'après les budgets établis par les cantons, mais sur la base des comptes fournis pour l'exercice précédent.

2<sup>o</sup> La loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suivra celle de l'adoption par les Chambres. Le Conseil fédéral propose de ne pas fixer la date de l'entrée en vigueur pour le moment.

La commission du conseil national s'est de nouveau réunie à Berne pour mettre au net le texte définitif de ses propositions.

Par 7 voix (celles de MM. Curti, St-Gall, Egloff, Zurich, Favon, Genève, Gobat, Berne, Jäger, Argovie, Vital, Grisons et Zurcher, Zurich), contre 4 (celles de MM. de Meuron, Vaud, Kuntschen, Valais, Schobinger, Lucerne, et Schmid, Uri), elle a décidé de proposer l'entrée en matière et l'adoption du projet avec les modifications votées à Bex.

La minorité estimait que pour mettre la loi en vigueur, une révision de la Constitution était nécessaire.

La commission a repoussé une proposition de M. Curti tendant à former un tout des principales dispositions du projet et de l'introduire, à titre de nouvel article, dans la Constitution fédérale.

— Le Conseil fédéral a examiné, dans sa séance du 15 courant, les modifications que la commission du Conseil national propose d'apporter au projet concernant les subventions de la Confédération à l'école primaire. D'après le *Bund*, le Conseil fédéral a décidé de s'en tenir, en principe, à son projet, notamment à ce qui a trait au contrôle sur l'emploi des subventions et en ce qui concerne l'entrée en vigueur de la loi, dont le Conseil fédéral propose de ne pas fixer la date pour le moment.

**Fondation Berset-Müller.** — La Commission a eu une nouvelle séance le samedi 9 novembre à 2  $\frac{1}{2}$  h. de l'après-midi, avec l'ordre du jour suivant :

1<sup>o</sup> Communications de la présidence ; 2<sup>o</sup> Cahier des charges du directeur ou de la directrice ; 3<sup>o</sup> Fixation de l'époque de la mise au concours de cette place. Visite au bâtiment de Melchenbühl.

Conformément aux vœux de la donatrice, les cercueils contenant les restes du mari de M<sup>me</sup> Berset-Müller et de sa fille Eugénie ont été exhumés et déposés à côté de celui de M<sup>me</sup> Berset, dans le caveau du Melchenbühl.

Le bâtiment, comme a pu le constater la Commission par une visite qu'elle y a faite, a été fort bien réparé et aménagé par les soins du Département fédéral de l'Intérieur. Le poste de directeur ou de directrice va être mis au concours incessamment et l'on pense pouvoir fixer au 1<sup>er</sup> avril prochain la date d'ouverture de l'établissement.

Disons à ce propos que l'Almanach des chemins de fer du Jura-Simplon pour 1902 reproduit notre article du 20 avril 1901 sur la *Fondation Berset-Müller*.

Voici les principales dispositions du Règlement adopté par le Conseil fédéral : 1. L'Asile reçoit des personnes des deux sexes, de nationalité suisse ou allemande et de religion chrétienne, en bonne santé, qui, pendant 20 ans au moins, auront enseigné en Suisse. L'Asile reçoit également les veuves de ceux des instituteurs qui se trouveront dans les conditions requises. — 2. Aucune personne ne sera admise au-dessous de 55 ans révolus. — En entrant, le pensionnaire versera une somme de 300 fr. et, plus tard, une nouvelle somme de 200 fr. Le premier versement restera définitivement acquis à l'Asile.

**Nouvelle carte murale de la Suisse.** — Elle va être distribuée aux écoles dès le mois prochain.

**VAUD. — Grand Conseil.** — Dans la session du printemps, M. Lenoir, député du cercle de Montreux, avait déposé une motion demandant l'introduction de l'enseignement antialcoolique à l'école primaire. Le rapporteur, M. Amiguet-Massard, a présenté dans cette session une étude sur ce sujet et a demandé de renvoyer la motion Lenoir au Conseil d'Etat à titre de renseignement. — Cette manière de voir a été adoptée.

**Absences scolaires.** — M. Von der Aa avait demandé que lorsque l'absence est imputable à l'élève, l'amende soit transformée en arrêts infligés au jeune délinquant ou en un autre genre de punition.

C'est M. Paccaud, ancien directeur de la Banque cantonale vaudoise, qui rapporte. D'après la loi de 1889, le père est complètement responsable des absences de ses enfants. Si le père est pauvre et ne paie pas l'amende, elle est convertie en prison. Il ne paraît pas équitable que le père de famille soit rendu complètement responsable de faits qu'il s'est peut-être appliqués à empêcher. Mais il ne faut pas oublier que la loi de 1889 a eu pour effet immédiat de diminuer considérablement la proportion moyenne des absences par élève. En 1875, le chiffre des absences était de 36,4 par élèves ; en 1890, il était tombé à 26,3 ; en 1900 à 23,4.

Toutes les communes ne sont pas outillées pour faire subir les arrêts et il faudrait organiser une surveillance spéciale. La commission propose que cette question soit étudiée lors de la révision de la loi du 9 mai 1889. Cette révision ne peut tarder beaucoup. L'occasion en sera fournie par la réorganisation des cours complémentaires et par le projet d'augmentation du traitement des régents.

M. le Dr Martin, député de Vevey, membre de la Commission scolaire de cette ville, fait remarquer que les commissions scolaires sont souvent désarmées vis-à-vis des élèves qui manquent fréquemment l'école. Une bonne *bolle*, paternellement administrée, serait le meilleur remède pour diminuer le nombre des absences. L'orateur espère que l'on ne reviendra pas en arrière. Un progrès très réel a été accompli par la loi de 1889 ; il serait très désirable que ce progrès ne fut pas enrayer.

M. Decoppet donne l'assurance que la question sera étudiée lors de la révision de la loi sur l'instruction primaire.

La question des absences et celle des congés est des plus intéressantes pour le corps enseignant primaire. Il est très rare de constater que les parents ne sont

pas les premiers responsables des absences sans congés de leurs enfants. Ce sont eux souvent qui les obligent à manquer des classes pour les motifs les plus futile. Les commissions scolaires se montrent quelquefois d'une largesse exagérée en octroyant des congés trop souvent répétés. Rien n'est décourageant pour un maître que de donner des leçons devant des bancs à moitié vides. De plus, si ce sont les élèves qui sont punis pour cause d'école buissonnière, qui les surveillera, qui leur préparera de la besogne ? Le régent, sans doute, dans nombre de localités. La question mérite d'être étudiée par le corps enseignant.

**Antagne.** — L'on vient d'inaugurer, dans ce joli hameau de la commune d'Ollon un superbe collège qui a coûté 40 000 fr. La cérémonie a été des plus imposantes et toute la population, petits et grands, jeunes et vieux, ont fêté joyeusement cet événement. S.

**ESPAGNE.** — Le recensement effectué en Espagne en 1900 a révélé que la moitié de la population ne sait ni lire ni écrire. Aussi le gouvernement espagnol vient-il de déposer à la chambre un projet de loi rendant obligatoire l'instruction primaire pour les enfants des deux sexes âgés de six à douze ans et assurant le payement des instituteurs et des institutrices, à qui les municipalités devaient 23 millions pour traitements arriérés !

#### BIBLIOGRAPHIE

*Au Foyer romand. Etrennes littéraires pour 1902.* Lausanne, Payot et C<sup>o</sup>, libraires éditeurs. Prix 3 fr. 50.

Les fidèles lecteurs du *Foyer romand* auront du plaisir à lire le délicieux recueil de prose et de vers que vient de mettre en vente, pour la quinzième fois, la maison Payot. Si nous tenons à le recommander d'une manière toute particulière à nos abonnés et aux directeurs des bibliothèques populaires, c'est qu'ils y trouveront la belle conférence de M. le professeur Warnéry sur Juste Olivier, prononcée le 15 juillet 1901, au Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande, dans l'Aula de l'Ecole normale de Lausanne. Ceux de nos lecteurs qui ont eu le privilège de l'entendre la reliront avec plaisir et les absents voudront écouter cette « adorable et poétique chanson qui n'est pas toujours parfaite peut-être, mais qui est à nous, bien à nous, et qui dit nos paysages, notre vie, ce qu'il y a de plus intime dans notre nature, ce qu'il y a de meilleur dans notre âme. »

Puis, à côté de Henri Warnéry, on trouve dans ce volume tous les noms aimés des lettres romandes : Philippe Godet, dans la spirituelle *chronique* qui ouvre le volume, le Dr Chastelain, Virgile Rossel, Edouard Rod, O. Huguenin, Paul Seippel, M<sup>me</sup> Georges Renard, Eugénie Pradez, G. Valette, A. Cérésole, etc.

Le *Foyer romand* de 1902 aura de nombreux lecteurs.

A signaler également, édités par la même maison, les *Calendriers poétiques et évangéliques* donnant, suivant les goûts, la note gaie ou mélancolique, d'espoir ou de découragement.

La maison Payot et C<sup>o</sup>, éditeurs à Lausanne, toujours soucieuse de mettre entre les mains de nos enfants la bonne et saine littérature des petits, vient enfin de publier une série de récits que, à l'approche des fêtes, nous nous empressons de signaler à nos lecteurs.

Ce sont : *La Prairie*, d'après Fénimore Cooper; *Oeil de Faucon*, les deux à un franc le volume ; *Don Quichotte* et *Henri d'Eichenfels*, *La Colombe*, par le chanoine Schmid, ces deux derniers à 75 cent. le volume.

Ces charmants récits, qui font partie de la *Nouvelle collection illustrée pour la jeunesse*, sont ornés de gravures en couleurs des mieux venues.

Les maîtres qui sont craints sont souvent ceux que l'élève cherche à tromper.

WIESE.

## PARTIE PRATIQUE

### QUESTION PÉDAGOGIQUE

*A nos collègues,*

Comment se fait, dans votre classe, l'étude des mots et l'enrichissement du vocabulaire ?

Spécifiez à quel degré appartiennent vos élèves (inférieur, intermédiaire ou supérieur).

Nous donnerons connaissance des meilleures réponses dans l'*Educateur* des 7 et 14 décembre.

### SCIENCES NATURELLES

#### **Les pierres calcaires.**

INTRODUCTION. — Vous avez passé maintes fois devant le local de gymnastique qui est en construction. Qu'avez-vous remarqué parmi les matériaux employés ? — Des pierres de taille. — Vous avez vu les maçons préparer le mortier. Qu'emploient-ils pour cela ? — De la chaux, du sable et de l'eau. — Eh bien ! mes amis, nous voulons parler aujourd'hui des pierres de taille et de la chaux qui rentrent dans la catégorie des *pierres calcaires*, ainsi nommées parce qu'elles renferment de la chaux. Le mot calcaire vient d'un mot grec : *calcis*, qui veut dire chaux. (Ici, montrer une pierre calcaire aux écoliers ; verser, à défaut d'acide, quelques gouttes de vinaigre dessus ; la chaux se calcine, et à la place qu'elle occupait, on remarque un creux). Les pierres calcaires sont très répandues ; elles constituent parfois des chaînes de montagnes d'une grande étendue, le Jura, par exemple. Elles sont très précieuses pour l'industrie, et se présentent à nous sous un grand nombre d'aspects. Les principales sont : la *pierre de taille*, la *pierre à chaux*, la *craie*, la *pierre lithographique*, le *marbre*, etc.

La pierre de taille se tire des carrières. Qui de vous a vu une carrière ? — Moi ! — Explique-nous comment on détache les blocs de pierre dans les carrières. — On les détache à l'aide d'un instrument de fer pointu, appelé pic, ou à l'aide de la poudre de mine. — Bien. Les blocs ainsi détachés sont soumis au travail du *tailleur de pierres*, qui, à l'aide d'une scie, leur donne une forme régulière. Ce sont les pierres de taille qui se placent aux angles des murs, et dont on fait l'encadrement des portes et des fenêtres, ainsi que vous pouvez vous en assurer en examinant les ouvertures de notre salle d'école. Pour la simple maçonnerie, on se sert de pierres calcaires de toutes formes et de médiocre grosseur qu'on appelle *mellons*. Toutes les pierres ne peuvent pas être employées pour la construction des maisons. Qu'arriverait-il si on utilisait des pierres trop tendres ? — Les murs ne seraient pas assez solides, car les pierres, en gelant, risqueraient de se fendre. — C'est juste, et c'est la raison pour laquelle on emploie les pierres calcaires pour bâtir : elles durcissent à l'air et se conservent intactes pendant un long espace de temps.

Passons à la chaux. Elle s'obtient en cuisant la pierre calcaire par excellence, la pierre à chaux. Pour cela, on construit un four, en forme de tour, dans lequel on met, par couches, du charbon de terre et des pierres à chaux. (Montrer aux élèves une gravure représentant un four à chaux ou en faire la figure au tableau noir). Quand le four est plein, on met le feu aux broussailles qu'on a eu soin de disposer à la base. Le feu se propage peu à peu de la base au sommet du tas pendant plusieurs jours. Quand la chaux est bien cuite, on la retire du four. Alors, c'est la *chaux vive*. André, peux-tu me dire comment le maçon prépare son mortier ? — Il fait, dans un tas de sable, un trou rond en rejetant le sable sur les

bords avec une pelle. Puis il place dans ce trou de la chaux sur laquelle il verse de l'eau. — Marius, que devient cette chaux ? — Elle吸orbe l'eau, elle se fendille en dégageant de la vapeur, puis elle tombe en poussière. — Bien. Cette poudre porte le nom de *chaux éteinte*. Le maçon n'a plus qu'à la délayer dans de l'eau pour en faire une pâte, qu'il mélange avec du sable pour obtenir le mortier. Maintenant on emploie le plus souvent de la chaux éteinte, que le commerce livre en sacs. Une autre espèce de chaux, la chaux hydraulique ou ciment, a la propriété de durcir dans l'eau. C'est un mélange de chaux et d'argile. On l'emploie dans la construction des ponts, des bassins de fontaines, des auges, etc. Une fabrique de ciment existe à St-Sulpice, dans le canton de Neuchâtel (montrer sur la carte). La chaux est aussi employée en agriculture dans la proportion de 10 à 30 hl. par ha., pour les terrains argileux qu'elle rend plus chauds et moins compacts et dans les terrains tourbeux.

Les pierres calcaires nous fournissent encore la *craie*. Elle est blanche et tendre ; vous la connaissez tous. A quoi sert-elle, Eva ? — La craie sert dans les écoles pour écrire sur les ardoises ou sur le tableau noir. — Le blanc d'Espagne est de la craie broyée et mêlée d'eau. On l'emploie pour polir les ustensiles de fer-blanc.

Nous arrivons maintenant au marbre. C'est une pierre calcaire assez dure et d'un grain assez fin pour pouvoir être polie. Le bloc de marbre, tel que l'a fourni la carrière, est d'abord scié en plaques qui sont livrées au *marbrier*. Celui-ci les polit en les frottant longtemps avec des poudres, telles que de la poudre de grès, qui est formée de petits grains de sable, et la poudre d'émeri, qui est une substance minérale très dure. — Jeanne, connais-tu un endroit, dans le canton de Vaud, où l'on exploite du marbre ? — St-Trophime, dans le district d'Aigle. — Va le montrer sur la carte. — Le marbre de St-Trophime est noir. On en trouve aussi à Melchthal, dans le canton d'Unterwald, et dans le canton des Grisons. On en tire de la Belgique, de l'Italie, de la Grèce, de l'Espagne et de la France. Lequel d'entre vous pourrait m'indiquer un emploi du marbre ? — On en fait des cheminées, des dessus de tables, de commodes, de lavabos, de poèles, etc. — On emploie, pour cela, les marbres de couleur rayés de blanc, de noir ou de gris. Il en existe de nombreuses variétés : il y en a du blanc, du rouge, du jaune. Le plus beau est le marbre blanc, avec lequel le sculpteur fait des statues ou des œuvres d'art. Le marbre blanc le plus estimé est tiré de Carrare, en Italie, et de Paros, en Grèce. On utilise encore le marbre pour faire des monuments funéraires.

Reste la pierre lithographique, ainsi nommée du grec *lithos*, pierre, et *grapho*, j'écris, ce qui signifie littéralement : j'écris sur la pierre. Elle est jaunâtre et très lisse, ce qui permet, comme son nom l'indique, d'écrire ou de dessiner dessus, à l'aide de crayons spéciaux ou d'encre chimiques. On peut, par ce moyen, reproduire sur le papier, à l'aide d'une presse, un grand nombre d'exemplaires de son manuscrit (ouvrage écrit à la main), ou de son dessin.

Ce sujet, très vaste, doit être traité en plusieurs leçons. Comme *application*, exiger un compte-rendu par écrit aussi complet que possible des différentes parties. Visite à une carrière, s'il s'en trouve une dans les environs.

*Dictée* : La pierre calcaire, Dussaud et Gavard.

*Lecture* : Le calcaire, Gobat et Allemand, page 274.

*Écriture* : La pierre calcaire est d'une grande utilité (écriture fine).

*Dessin* : Une pierre de taille.

*Vocabulaire* : Pierre calcaire, pierre de taille, carrière, tailleur de pierres, mœllons, chaux vive, chaux éteinte, chaux hydraulique, ciment, St-Sulpice, terrain argileux, tourbeux, craie, blanc d'Espagne, marbre, marbrier, grès, émeri, St-Trophime, Melchthal, Untervald, Belgique, France, Espagne, Italie, Carrare, Grèce, Paros, sculpteur, statue, monument funéraire, pierre lithographique, manuscrit.

L. Bd.

## COMPOSITION

### Mon village.

Comme je l'aime, ce berceau de ma première enfance ! Quels souvenirs évoque en moi la vue de ce doux nid où s'écoula ma jeunesse ! Mon village est assis sur la pente du Jura. On l'aperçoit de loin : les gens de la plaine, dès l'aube, voient briller au pied des bois son clocher recouvert de zinc, autour duquel se pressent les maisons blanches. Ce clocher surtout m'est cher. Chacune de ses pierres, où verdoyent les touffes de mousse, a sa place en mon cœur. Tout enfant, que de délicieux instants j'ai passés, les yeux levés vers les abat-jour des baies ogivales, à écouter la cloche argentine qui invitait au loin le campagnard à venir adorer le Tout-Puissant. A côté de l'église, la maison d'école, avec son perron où l'on monte par un double escalier, ses vastes corridors semés de sombres cachettes, et sa cloche aussi..., une tout autre cloche, celle-là ! Mais ce que j'ai toujours préféré dans mon village, c'est cet antique moulin à vent en bois noirci par les averses et le temps. Jamais je n'ai vu tourner ses quatre ailes vermoulues. De nos jours, c'est le sabotier qui habite au moulin ! Mon aïeul m'a dit que lorsqu'il était un tout jeune bambin, on y moulait le grain. Ah ! quel bon temps ce devait être !

Derrière la maison d'école est la place. Elle n'est pas grande, mais fort gracieuse dans son cadre de jardins et de fermes. Le soir, sous chaque auvent, les familles s'y installent pour causer en attendant l'arrivée de la poste. De loin, on entend les joyeux grelots des chevaux et, bientôt, au détour de la rue, apparaît la bonne patache fédérale, peinte en jaune canari. De la place, partent des rues tortueuses qui se changent bientôt en étroits sentiers raboteux allant se perdre dans la profondeur des forêts voisines. Au-dessus du village, une sorte de vaste tumulus se détache des prairies en pente. A son sommet, à l'abri de quelques bouquets de sapins, le cimetière égrène ses croix blanches. Quelle paix suave règne sur cette petite colline où reposent tant de morts déjà oubliés !

Oui, mon village, si coquettement placé à l'orée des grands bois jurassiens, me restera toujours cher. Il me rappellera mon « chez-nous » avec ses veillées auprès de l'âtre ; il me fera songer à mes amis d'enfance et surtout à ma tendre et bien-aimée mère qui me témoigna tant d'amour et de sollicitude en suivant mes premiers pas dans le monde.

Paul-E. MAYOR.

## DICTÉES

### Degré supérieur.

#### Les plantes funéraires.

Un cimetière doit être une école de morale. C'est là qu'à la vue des puissants, des riches et des méchants réduits en poudre, disparaissent toutes les passions humaines, l'orgueil, la cupidité, l'avarice, l'envie ; c'est là que se réveillent les sentiments les plus doux de l'humanité, au souvenir des enfants, des époux, des pères, des amis ; c'est sur leurs tombeaux que les peuples les plus sauvages viennent apporter des mets, et que les peuples d'Orient distribuent des vivres aux malheureux. Plantons-y au moins des végétaux qui nous en conservent la mémoire. Quelquefois nous nous élevons des urnes, des statues ; mais le temps détruit bientôt les monuments des arts, tandis qu'il fortifie chaque année ceux de la nature. Les vieux ifs de nos cimetières ont plus d'une fois survécu aux églises qu'ils y ont vu bâtir. Ombrageons les monuments de la patrie de végétaux qui caraclérisent les diverses tribus<sup>1</sup> des citoyens qui y reposent : qu'on voie croître sur les fosses de leurs familles ceux qui les ont fait vivre pendant leur vie, l'osier des vanniers, le chêne

<sup>1</sup> Le mot *tribu* est pris ici dans le sens spécial de *famille*.

des charpentiers, le cep des vignerons; mettons-y surtout des végétaux toujours verts qui rappellent des vertus immortelles, plus utiles à la patrie que des métiers et des talents; que les pâles violettes et les douces primevères fleurissent chaque printemps sur les tertres des enfants qui ont aimé leurs pères; que la pervenche étale ses fleurs azurées sur le tombeau de la beauté toujours fidèle; que le lierre embrasse le cyprès sur celui des époux unis jusqu'à la mort; que le laurier y caractérise les vertus des guerriers; l'olivier celle des négociateurs; enfin, que les pierres, gravées d'inscriptions à la louange de tous ceux qui ont bien mérité des hommes, y soient ombragées de troènes, de tuyas, de buis, de genièvre, de buissons ardents, de houx aux graines sombres, de chèvrefeuilles odorants, de majestueux sapins.

BERNARDIN DE ST-PIERRF.

#### Un beau paysage.

Je voudrais trouver quelque Claude Lorrain qui peignit ce que je vois de mes fenêtres : c'est un vallon terminé en face par la ville de Genève qui s'élève en amphithéâtre. Le Rhône sort en cascade de la ville pour se joindre à la rivière d'Arve, qui descend à gauche entre les Alpes; au-delà de l'Arve est encore à gauche une autre rivière, et au-delà de cette rivière, quatre lieues de paysage. A droite est le lac de Genève, au-delà du lac les prairies de Savoie, tout l'horizon terminé par des collines qui vont se joindre à des montagnes couvertes de glaces éternelles, éloignées de vingt-cinq lieues, et tout le territoire de Genève semé de maisons de plaisance et de jardins. Je n'ai vu nulle part une telle situation : je doute que celle de Constantinople soit aussi agréable.

(E. F.)

VOLTAIRE. (*Lettres.*).

#### Variété des travaux des champs.

Les travaux des ouvriers des champs sont rudes, mais ils sont variés; ils comportent mille applications diverses de la pensée, mille attitudes différentes du corps, mille emplois des heures et des bras : bêcher, labourer, semer, sarcler, faucher, planter des haies, bâtir des murs; éllever, soigner, nourrir, traire des animaux domestiques; moissonner, battre des gerbes, vanner le blé; émonder, vendanger les vignes, pressurer le raisin; récolter les fruits du noyer ou du châtaignier, sécher ses récoltes, les préserver pour l'hiver; irriguer les prairies, curer les écluses des moulins, pêcher les étangs; atteler, dételer les bœufs, tondre les moutons, presser le laitage des chèvres; couper les genêts ou les broussailles pour le foyer; réparer le chaume du toit, tresser le jonc, peigner le chanvre, filer la laine pendant les jours de neige : ce sont là autant de travaux qui, en diversifiant le travail de l'ouvrier de la campagne, le lui font aimer, et changent la peine en intérêt, et souvent en attachement passionné à l'œuvre.

(E. F.)

LAMARTINE.

---

#### RÉCITATION

---

##### Degré supérieur.

##### Regardons vers le ciel.

Regardons vers le ciel! une cime rayonne;  
L'aurore passe et laisse un voile pour couronne,  
Ce voile, tissé d'or, couvre un sublime autel :  
C'est l'Alpe! et ses enfants, en ouvrant leurs prunelles,  
Chantent le Dieu du jour et déployant leurs ailes,  
Regardent vers le ciel!

Regardons vers le ciel ! l'Occident est en fête :  
Ce n'est plus le séjour aimé de la tempête ;  
Rayonnant, il sourit, et, dans cet archipel  
De nuages rosés, inondés de lumière,  
L'astre royal nous dit : « J'achève ma carrière,  
Regardez vers le ciel ! »

Regardons vers le ciel ! Comme Dieu se révèle !  
Planant sur l'horizon, une cime étincelle  
En recevant l'adieu de l'astre universel ;  
Puis le repos s'étend sur la nature entière :  
Ce silence profond, qu'est-il ? une prière :  
Regardons vers le ciel !

Regardons vers le ciel à l'heure de l'aurore,  
A l'heure du labeur... quand le soleil colore  
De ses plus doux rayons le chaume paternel,  
Et, surtout à cette heure où, perdant l'espérance,  
Terre et mers à nos cœurs n'offrent qu'un vide immense,  
Regardons vers le ciel !

Regardons vers le ciel ! la tombe est entr'ouverte...  
Des pas indifférents foulent l'herbe verte  
Sous laquelle on jouit d'un repos éternel ;  
Pour voir paisiblement venir la dernière heure,  
Pour fouler les parvis où le Juste demeure,  
Regardons vers le ciel !

FRANÇOIS OYEX.

*Degré inférieur.*

**Hu ! Mon cheval.**

Sur mon beau chien de Terre-Neuve  
Je suis cavalier sans égal.  
Vous allez en avoir la preuve :  
Hu ! mon cheval !

C'est le moment de la bataille :  
Soldats, je suis le général ;  
Malgré la bombe et la mitraille,  
Hu ! mon cheval !

Amis, combattons avec gloire,  
Défendons bien le sol natal ;  
En avant ! à nous la victoire !  
Hu ! mon cheval !

Mais quoi ! tu restes immobile,  
Médor, paresseux animal !  
Allons, tu m'échauffes la bile ! ...  
Hu ! mon cheval !

Mais soudain Médor se secoue,  
Et jette en bas le général  
Qui s'en va rouler dans la boue...  
Hu ! le cheval !

(Comm. de M. A. Cuchet.)

HENRI CUCHET.

### COMPTABILITÉ

#### Premiers essais de comptabilité dans le degré intermédiaire.

Les élèves sont censés n'avoir jamais fait de travail semblable. Ils sont âgés de 12 ans.

Ces exercices sont écrits au tableau par le maître, puis relevés et faits par l'élève sur son ardoise, corrigés par le maître et enfin copiés sur le cahier n° 6.

#### 1. CARNET DU BOULANGER.

			DOIT
			Frances Cent.
1901	<i>M. Roulin, cordonnier, à M. Dupont, boulanger</i>		
Octobre 1	4 kg. de pain	à Fr. 0.30 le kg. . . . .	1 20
» 3	5 »	» 0.30 » . . . . .	1 50
» 4	3 » de farine	» 0.45 » . . . . .	1 35
» 5	2 gâteaux aux pommes	» 1.50 la pièce . . . . .	3 —
» 6	4 kg. de pain	» 0.30 le kg. . . . .	1 20
» 7	2 » de farine	» 0.50 » . . . . .	1 —
» 8	2 » de pain	» 0.30 » . . . . .	0 60
		Total pour une semaine Fr. 9 85	<u>          </u>

Acquitté le 8 octobre 1901, DUPONT, boulanger.

Supposons que pour les autres semaines du mois, l'on dépense autant, combien cela fera-t-il pour ce mois-là ?

$$\text{Fr. } 9.85 \times 4 = \text{fr. } 39.40.$$

#### 2. CARNET DE L'ÉPICIER.

			DOIT
			Frances Cent.
1901	<i>M. Laurent, charron, à M. Baillif, épicier</i>		
Septembre 15	5 kg. de fromage	à Fr. 1.40 le kg. . . . .	7 —
» 16	3 » de riz	» 0.45 » . . . . .	1 35
» 18	5 » de sucre	» 0.50 » . . . . .	2 50
» 19	2 » de café	» 2.20 » . . . . .	4 40
» 21	5 lit. de pétrole	» 0.22 le litre . . . . .	1 10
» 22	2 » d'huile de noix	» 2.40 » . . . . .	4 80
» 24	2 kg. pruneaux secs	» 0.45 le kg. . . . .	— 90
» 26	3 » châtaignes	» 0.30 » . . . . .	— 90
» 28	2 » pois grués	» 0.50 » . . . . .	1 —
» 29	4 » haricots blancs	» 0.55 » . . . . .	2 20
» 30	8 paquets de chicorée à 2 pour 0.35.	. . . . .	1 40
		Total pour la 2 <sup>e</sup> quinzaine de septembre fr. 27 55	<u>          </u>

Acquitté le 30 septembre 1901, BAILLIF, épicier.

Pour une quinzaine on dépense fr. 27.55; en supposant la même dépense pour le reste de septembre, combien pour ce mois ?

$$\text{Fr. } 27.55 \times 2 = \text{fr. } 55.10.$$

Combien pour un trimestre ? Fr. 55.10  $\times$  3 = fr. 165.30.

Combien pour un semestre ? Fr. 165.30  $\times$  2 = fr. 330.60.

Combien pour un an ? Fr. 330.60  $\times$  2 = fr. 661.20.

DUROUVENOZ.

*Le Traducteur*, journal bimensuel, destiné à l'étude des langues allemande et française. Abonnement fr. 2 pour 6 mois. — Les jeunes gens qui désirent se perfectionner dans l'une ou l'autre des deux langues tireront certainement grand profit de cette petite feuille, recommandée par plusieurs revues pédagogiques. — Numéros spécimens gratis et franco sur demande par l'administration du *Traducteur*, à la Chaux-de-Fonds.

# CULTES

**GENOLLIER** — Le poste de pasteur de la paroisse de Genollier est au concours.  
Adresser les offres de service au Département de l'Instruction publique et des Cultes (service des cultes), jusqu'au 26 novembre courant, à 6 heures du soir.

## NOMINATION

Dans sa séance du 15 novembre, le Conseil d'Etat a nommé M. Charles Métraux, actuellement suffragant à l'Isle, au poste de pasteur de la paroisse de l'Isle Montricher.

## BERSET-MULLER-STIFTUNG

AUF DEM

### MELCHENBUHL bei BERN

Für das auf nächsten Frühling zu eröffnende Lehrerasyl dieser Stiftung wird anmit die Stelle des **Verwalters oder der Verwalterin** ausgeschrieben. Erfordernisse: Erfahrung in der Führung eines grössern Hauswesens, Kenntnis der Buchhaltung & des Rechnungswesens; Kentniss beider Sprachen; Leistung einer Bürgschaft für eine noch näher zu bestimmende Summe. Besoldung: Fr. 2000 im Minimum, nebst freier Station für sich & die Familie. Sich anzumelden bis 1 Januar 1902 beim Unterzeichneten.

Die Reglemente welche über die mit der Stelle verbundenen Aufgabe nähere Auskunft geben, können bei der Kanzlei des eidgen. Departements des Innern bezogen werden.

Bern, den 18 November 1901.

DER PRAESIDENT DES VERWALTUNGSRATES :  
ELIE DUCOMMUN

## TIRELIRES

ayant la forme et les couleurs des tambours d'ordonnance suisse (avec petits cadenas et environ 100 gr. de bonbons).

## NOUVEAU pour la Jeunesse Suisse

ETRENNE PRATIQUE

et bon marché

recommandée spécialement aux commissions scolaires et aux instituteurs.

*Conditions exceptionnellement favorables.*

Spécimen à disposition.

Seuls fournisseurs: ROOSCHUZ & C<sup>E</sup> BERNE

**A NOS LECTEURS** — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

## PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. CORBAZ

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'études

**Nouvelles éditions revues et augmentées.**

### Calcul écrit

### Calcul oral

1 <sup>re</sup> série, <i>Livre de l'élève</i> . . . . .	—.70	1 <sup>re</sup> série. . . . .	—.6
2 <sup>e</sup> " "	—.90	2 <sup>e</sup> " "	—.8
3 <sup>e</sup> " "	1.20	3 <sup>e</sup> " "	—.9

*Livre du maître* (Calcul écrit, calcul oral et solutions).

1<sup>re</sup> série, 1.— ; 2<sup>e</sup> série, 1.40 ; 3<sup>e</sup> série, 1.80.

*La première série, livre de l'élève pour enfants de 7 à 9 ans, a été complètement remaniée. (décomposition de nombres et calcul intuitif.)*

**A. Corbaz**

## Exercices et problèmes de géométrie et de toise

Problèmes constructifs : 170 figures,

Prix 1.5

## Cours de Langue allemande

par A. LESCAZE

Maître d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand . . . . .	—.7
Manuel pratique de langue allemande, 1 <sup>re</sup> partie . . . . .	1.5
" " " 2 <sup>e</sup> " , . . . . .	2.7
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf grundlage der Anschauung . . . . .	3.-

*Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel.*

**CH. EGGMANN & C<sup>ie</sup>, Editeurs, GENÈVE.**

## FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

## CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHATEL

### COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

*Chevallaz Cercueils, Lausanne.*

Les machines à coudre

# SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

## GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 950 différentes variétés  
applicables à la famille ou à l'industrie

*Paiements par termes. — Escompte au comptant.*

*Garantie sur facture.*

*Machines confiées à l'essais.*



## COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE SINGER

Seules maisons pour la Suisse romande :

**GENÈVE**, rue du Marché, 43.

**Bienne**, Kanalgasse, 8.

**Martigny**, maison de la Poste.

**Ch.-d.-Fonds**, r. Léop.-Robert, 37.

**Montreux**, vis-à-vis Hôtel suisse.

**Delémont**, avenue de la Gare.

**Neuchâtel**, place du Marché, 2.

**Fribourg**, rue de Lausanne, 144.

**Nyon**, rue Neuve, 2.

**Lausanne**, Casino-Théâtre.

**Vevey**, rue du Lac, 45.

**Yverdon**, vis-à-vis Pont-Gleyre.



# EXPOSITION CANTONALE DE VEVEY 1901

## 2 Médailles d'Or avec félicitations du Jury.

# Fætisch Frères

# MAGASIN DE MUSIQUE GÉNÉRAL

**Maison de confiance, fondée en 1804.**

# Rue de Bourg, 35, LAUSANNE

# **PIANOS ET HARMONIUMS**

Magnifique choix à des prix très modérés.



# NOËL



## **GRAND CHOIX DE NOUVEAUTÉS**

## **pour Chœurs d'hommes**

pour Chœurs mixtes

pour Chœurs d'enfants

# ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ ♪ pour Chœurs de femmes

Important pour MM. les directeurs de Sociétés musicales

Vient de paraître — H. KLING.

# THÉORIE ÉLÉMENTAIRE ET PRATIQUE DE L'ART DU CHEF D'ORCHESTRE, DU DIRECTEUR DE MUSIQUE D'HARMONIE, DE FANFARES ET DE SOCIÉTÉS CHORALES

*Prix net, 1 fr.*

Sera livré au **prix exceptionnel** de 80 cent. jusqu'au **31 décembre 1901**  
seulement. L'ouvrage n'est pas envoyé en examen.

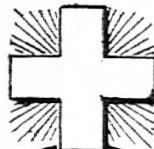
DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII<sup>e</sup> ANNÉE — N° 48.

LAUSANNE — 30 novembre 1901.



# L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR· ET ·ÉCOLE· REUNIS·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE  
paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

**FRANÇOIS GUEX**, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

**U. BRIOD**, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

**MARIUS PERRIN**, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noirraigüe.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gailland**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX  
de  
l'abonnement :  
  
Suisse,  
5 fr.  
  
Etranger,  
fr. 7,50.

R. LUGON 1898

On peut  
s'abonner et  
remettre  
les annonces :  
  
Librairie PAYOT & C<sup>e</sup>  
Lausanne.

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces: 30 centimes la ligne.

# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

### Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.  
Rosier, William, prof., Genève.  
**Grosgruin**, L., inst., Genève.  
**Pesson**, Ch., inst., Genève.  
  
Jura Bernois.  
MM. **Fromaigeat**, L., inst., Saignelégier.  
**Mercerat**, E., inst., Sonyillier.  
**Duvoisin**, H., direct., Delémont.  
**Schaller**, G., direct., Porrentruy.  
**Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.  
**Baumgartner**, A., inst., Biennie.  
  
Neuchâtel.  
MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.  
**Grandjean**, A., inst., Locle.  
**Brandt**, W., inst., Neuchâtel.  
  
Fribourg.  
M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

### Valais.

MM. **Michaud**, Alp., inst., Bagnes.  
**Blanchut**, F., inst., Collonges.

### Vaud.

MM. **Cloux**, F., Essertines.  
**Dériaz**, J., Dizy.  
**Cornamusaz**, F., Trey.  
**Rochat**, P., Yverdon.  
**Jayet**, L., Lausanne.  
**Visinand**, L., Lausanne.  
**Failettaz**, G., Gimel.  
**Briod**, E., Fey.  
**Martin**, H., Lausanne.  
**Magnin**, J., Préverenges.

### Suisse allemande.

M. **Fritschi**, Fr., président du Schweiz. Lehrerverein, Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

## Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.  
**Decoppet**, C., Conseiller d'Etat, Lausanne.  
**Burdet**, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin**, Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.  
**Sonnay**, adjoint, secrétaire, Lausanne.

# “ LA SUISSE ”

## Société d'assurances sur la vie.

FONDÉE EN 1858

Siège social: Lausanne, Rue du Midi, 2

Assurances sur la vie d'après toutes les combinaisons. Rentes viagères. Assurance sur la vie combinée avec l'assurance contre les accidents. En vertu de cette combinaison, l'assuré qui renonce à participer aux bénéfices de « La Suisse » reçoit *sans augmentation de primes* une police individuelle d'assurances contre les accidents auprès de la compagnie « Le Soleil » Sécurité générale.

### Assurance combinée à effets multiples.

Cette combinaison *toute nouvelle* garantit à l'assuré un capital payable à son décès s'il survient avant un certain âge fixé dans la police, et s'il atteint cet âge la faculté d'opter entre différentes alternatives prévues dans le contrat et combinées l'une avec l'autre : conserver une assurance au décès, toucher une certaine somme au comptant ou être mis au bénéfice d'une rente viagère. Cette combinaison a le grand avantage de permettre à l'assuré d'attendre l'échéance de son contrat pour se déterminer, à ce moment, sur la façon dont il entend retirer le bénéfice de ses économies.

Pour renseignements, prospectus, etc, s'adresser au siège social à Lausanne, rue du Midi, 2, ou à MM. les agents dans toutes les localités importantes.

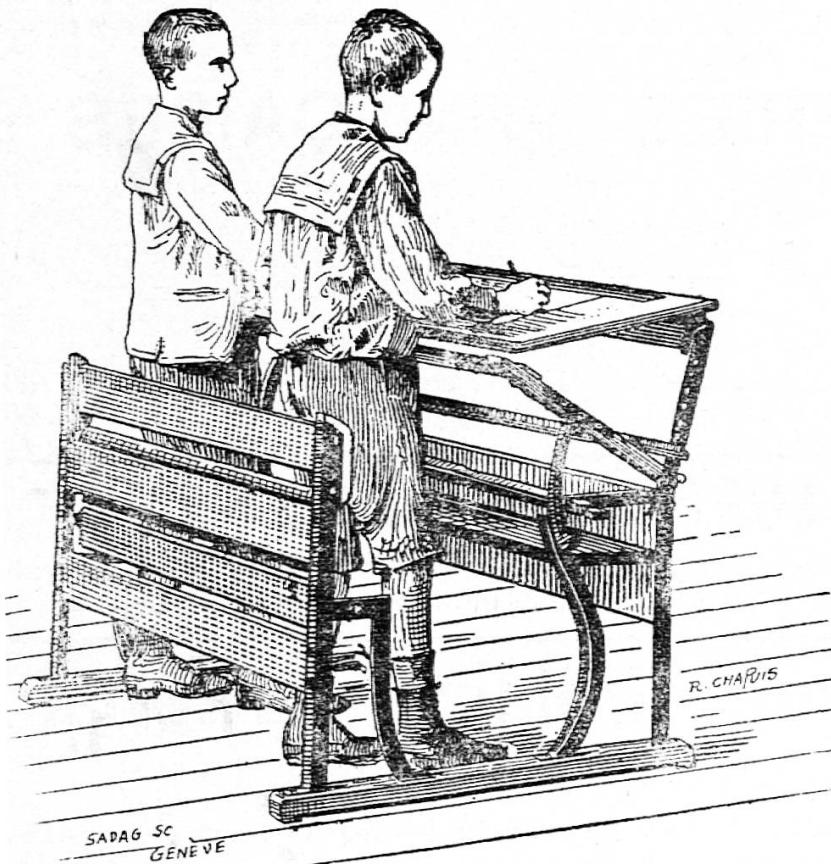
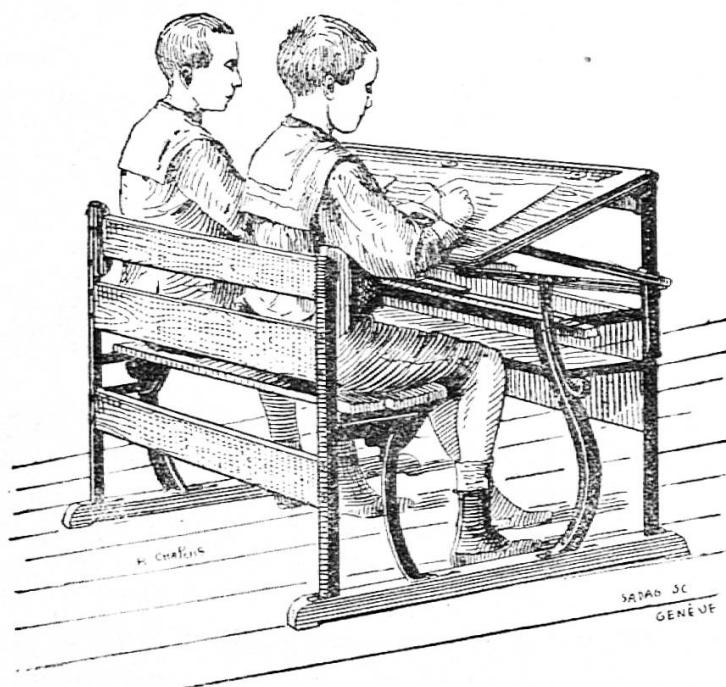
# PUPITRES HYGIENIQUES

# MAUCHAIN

## GENÈVE

Place Métropole.

et + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 X 50.  
demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :  
De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;  
De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver  
l'attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc  
et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les  
accidents graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;  
De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement  
(lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

**Pupitre officiel**  
**DU CANTON DE GENÈVE**  
**Travail assis et debout**

*S'adapte à toutes les tailles.*

La fabrication peut se faire dans chaque localité.  
S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc  
47 fr. 50

Même modèle avec chaises  
47 fr. 50

*Attestations et prospectus à disposition.*



**1883.** Vienne. — Médaille de mérite.

**1883.** Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

**1884.** Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

**1885.** Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

**1885.** Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

**1893.** Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

**1893.** Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

**1899.** EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

**1896.** Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

**1900.** EXP. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

*La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.*



# LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>IE</sup>, LAUSANNE

## Nouveautés et Ouvrages d'Étrennes.

<b>Au Foyer Romand.</b> Etrennes littéraires pour 1902, publiées sous la direction de M. PHILIPPE GODET. Prose et Poésie, par les principaux écrivains de la Suisse romande. In-16, broché 3 fr. 50 ; relié avec plaque spéciale.	5 fr. —
<b>Le sculpteur de Christ</b> , par NOELLE ROGER. In-16 broché.	3 fr. 50
<b>La chanson du cœur</b> . Poésies choisies d'auteurs contemporains, par CH. FUSTER. In-16, broché.	3 fr. —
<b>Bonne année</b> . Calendrier avec texte en vers et illustrations. Petit in-16 0 fr. 60	
<b>Calendrier évangélique</b> à effeuiller. Fonds divers à 0 fr. 60, 1 fr. et 1 fr. 25	
<b>Calendrier poétique</b> à effeuiller. Fonds divers à 0 fr. 80, 1 fr. et 1 fr. 50	
Ces deux calendriers sont munis chacun de deux bons-primes, donnant droit à toute personne qui s'en sert pour sa demande, la réduction de prix indiquée sur tous les ouvrages qui y figurent	
<b>Agenda de l'agriculteur et du vigneron</b> pour 1902. Publié sous la direction de M. G. MARTINET, directeur de l'Etablissement fédéral d'essais de semences, à Lausanne. Prix.	2 fr. —

## CAUSERIES FRANÇAISES

*Revue de langue et de littérature française contemporaines*

publiée sous la direction de

**M. Aug. André, professeur,**

Lecteur à l'Université de Lausanne.

<b>Première année.</b> Un vol. in-16 de 344-VIII pages.	3 fr. 50
<b>Deuxième année.</b> Un vol. in-16 de 346-VI pages.	3 fr. 50

## ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

## Le Musée scolaire cantonal

(Bâtiment de l'Ecole normale, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages)

est ouvert gratuitement au public **à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain** les mercredi et samedi après-midi, de 2 à 5 heures.

Toute personne qui désirera le visiter en dehors de ces heures-là pourra le faire en s'adressant au concierge de l'Ecole normale.

## COURS COMPLÉMENTAIRES

**Instruction civique.** — Le tableau pour la récapitulation de l'instruction civique, publié dans le numéro 31-32 de l'Éducateur et annoncé dans le numéro 4 page 572, est en vente à la gérance du journal. — On peut en demander au prix de f. 0,40 la douzaine ou f. 2,50 le cent. Sitôt après réception du prix, (mandat postal ou timbres poste,) l'expédition aura lieu.